



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITE LA GUADELOUPE

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ QUE :

Lors de la session ordinaire du conseil qui se tiendra lundi 8 juin 2020 à 20h00 au lieu ordinaire des sessions, 763, 14^e Avenue, bureau 100, le conseil étudiera et statuera sur la demande de dérogation mineure pour la construction d'un garage au 417 9^e Rue Ouest lot 5 666 094.

Cette demande de dérogation mineure vise à :

1. Autoriser l'implantation du nouveau bâtiment à 4 mètres de la ligne arrière, laquelle accède à la 10^e rue Ouest, donc considérée comme une ligne avant.
 - La marge « avant » minimale demandée à l'article 7.3 du règlement de zonage 373-2007 est de 7.5 mètres
2. Autoriser une superficie excédant de 34 p2 celle autorisée à l'article 4.3.1 du règlement de zonage 373-2007
 - Maximum autorisé : 746 p2

Cette dérogation ne portera pas atteinte à la jouissance et au droit de propriété des voisins;

Toute personne intéressée à formuler un commentaire au conseil municipal pourra le faire jusqu'au 8 juin 16h00, par écrit, via courriel ou par la poste :

Courriel : info@munlaguadeloupe.qc.ca
Par la poste : 763 14^e Avenue, bureau 100
La Guadeloupe (Qc) G0M 1G0

Donné à La Guadeloupe, ce vingt-et-unième (21^e) jour de mai 2020

Christiane Lacroix, directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Christiane Lacroix, secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Guadeloupe, résidant au 371, 19^e Avenue, La Guadeloupe Qc G0M 1G0, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en l'affichant aux endroits désignés par le conseil entre 13h et 16h, le vingt-et-unième (21^e) jour de mai 2020

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce vingt-et-unième (21^e) jour de mai 2020

Christiane Lacroix, directrice générale